

# Le projet éolien en chiffres



**3**  
éoliennes de maximum 200m en bout de pale



**4,8 à 5,7MW**  
Puissance unitaire des éoliennes



**40 000 à 45 000 MWh**  
Production prévisionnelle annuelle



Une quantité d'électricité correspondant à la consommation annuelle moyenne de près de **10 000** foyers \*



**22 000 tonnes de CO2**  
tonnes de CO2 évitées par an dans l'atmosphère en comparaison d'une solution de production énergétique fossile\*

\*Ces données varient selon le nombre d'éoliennes et leur puissance unitaire

## Qui sommes-nous ?

Valeco est producteur et exploitant d'électricité renouvelable. Acteur historique de la transition énergétique en France, l'ambition de Valeco est d'accroître la production d'énergie renouvelable sur les territoires. Notre objectif : réduire notre dépendance aux énergies fossiles et tendre vers un monde plus durable. Aujourd'hui, Valeco possède une puissance installée d'environ 500 MW d'origine éolienne, solaire et biomasse.

## Pourquoi développer l'éolien terrestre ?

Depuis de nombreuses années, la France est engagée dans un processus de transition énergétique qui s'appuie en partie sur le développement des énergies renouvelables. Il s'agit pour les pouvoirs publics d'atteindre un objectif de décarbonation de la production énergétique dans un contexte d'urgence climatique.

Le projet de Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) prévoit que la part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute devra atteindre un minimum de 33% d'ici 2030.

D'autre part, le dernier rapport de RTE, filiale d'EDF et gestionnaire du réseau de transport électrique nationale, publié en octobre 2021, présente différents scénarios pour le futur énergétique français à l'horizon 2050. Ce rapport indique que parmi tous les scénarios envisagés, la production d'électricité issue de l'énergie éolienne devra être multipliée à minima par 2,7 d'ici à 2050.

### Rappel blog dédié au projet :

Un blog a été créé afin que chacun puisse suivre l'avancement des études et des réflexions sur le projet éolien. Des rubriques vous permettent d'interagir avec le porteur du projet, de demander des informations et poser des questions. Le blog est accessible à l'adresse suivante :

<https://blog.groupevaleco.com/projeteoliendhypercourt>

## Contact

Vous avez des questions sur le projet éolien ?

N'hésitez pas à envoyer un e-mail ou écrire à l'adresse suivante :

Charline Moineau • [charlinemoineau@groupevaleco.com](mailto:charlinemoineau@groupevaleco.com)

Valeco Amiens - 6 rue Colbert - 80000 Amiens

VALECO - Siège social : 188 rue Maurice Béjart 34080 MONTPELLIER - SAS au capital de 11 260 449 € - RCS MONTPELLIER 421 377 946

Impression : DBS Store - 3 allée de Maître Zacharius - 80440 Glisy

Ne pas jeter sur la voie publique

 **valeco**  
PRODUCTEUR D'ÉNERGIES  
RENOUVEABLES  
[groupevaleco.com](http://groupevaleco.com)

 **valeco**  
PRODUCTEUR D'ÉNERGIES  
RENOUVEABLES

Lettre d'information n°4 • Octobre 2022

## PROJET ÉOLIEN DE LA PÂTURELLE

Commune d'Hypercourt (80)

Madame, Monsieur,

Faisant suite à la précédente lettre d'information diffusée en juin 2022, Valeco continue de vous informer de l'avancement du projet éolien sur la commune d'Hypercourt.

Pour rappel, la concertation préalable du public s'est tenue du 29 juin au 13 juillet 2022 avec une permanence d'information le 6 juillet 2022 en salle polyvalente de Pertain de 16h à 20h. Une seule remarque a été consignée dans le registre.

Le dossier de demande d'autorisation environnementale sera déposé en préfecture dans le courant du mois d'octobre. Comme détaillé ci-après, l'instruction durera environ 9 à 18 mois, incluant la phase d'examen, la phase d'enquête publique durant laquelle vous serez invités à vous exprimer une nouvelle fois sur le projet et une phase de décision. A l'issue de l'instruction, le préfet rendra sa décision sur l'autorisation du projet.

Cette lettre d'information a pour objectif de vous informer sur le déroulement des prochaines étapes de la phase d'instruction.

Je vous souhaite une bonne lecture.

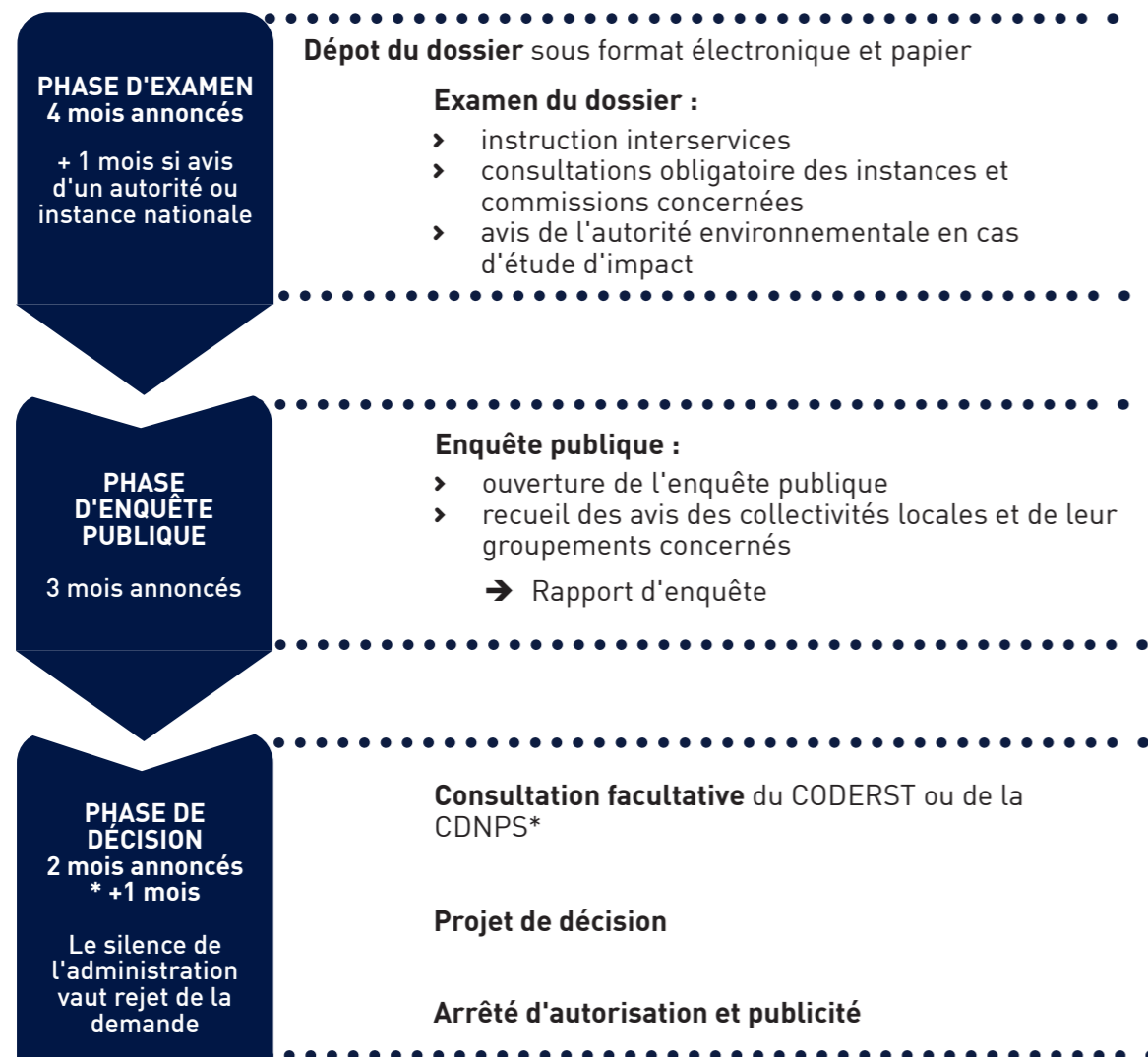
Bien cordialement,

Charline MOINEAU, chef de projet éolien

# Calendrier prévisionnel du projet



## Calendrier de la phase d'instruction



## Phase d'examen

La phase d'examen du dossier se déroulera sur une durée de 4 mois durant laquelle les autorités administratives compétentes analyseront les études menées. A l'issue de la phase d'examen, les services instructeurs déclareront le projet recevable ou une demande de complément sera adressée à Valeco s'ils estiment que le dossier n'est pas complet. En parallèle, la Mission régionale d'autorité environnemental (MRAe) déposera son avis, qui sera consultable et auquel Valeco formulera une réponse.

## Phase d'enquête publique

À la suite de la phase d'examen, une enquête publique d'une durée de 3 mois aura lieu. Elle aura pour objet de recueillir les avis des populations des communes limitrophes, sous le contrôle d'un commissaire enquêteur. Un avis d'enquête publique sera réglementairement affiché 15 jours avant la tenue de cette enquête. A la fin de l'enquête, le commissaire enquêteur synthétisera les avis des participants dans un procès-verbal, auquel Valeco devra répondre.

## Phase de décision

A l'issue de l'enquête, un projet d'arrêté est émis par les services instructeurs et sera discuté durant certaines consultations facultatives tel que la Commission Départementale de la Nature des Sites et des Paysages (CDNPS). Finalement, le préfet, à l'aide des avis réunis au cours de la procédure d'instruction, émettra un arrêté d'autorisation ou de refus.